



Article 1. Organisateur du Challenge :

Le challenge « La Grande Aventure GTMC » est organisé par l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), dont le siège social est situé à 2 Rue Benay, 42410 PELUSSIN (France). N° SIRET : 430 223 321 00026

Article 2. Description du Challenge :

Créé et géré par le Comité d'Itinéraire de la Grande Traversée du Massif Central à VTT, représenté par son chef de file l'association IPAMAC, « La Grande Aventure GTMC » valorise les différents tronçons de la Grande Traversée du Massif central, itinéraire de 1 400 km du Morvan en Bourgogne à la Méditerranée.

L'itinéraire est découpé en 6 tronçons, correspondant chacun à une zone géographique emblématique de l'itinéraire :

- Le Morvan
- Les Plaines de l'Allier
- Les Volcans d'Auvergne
- La Margeride
- Les Cévennes
- La Larzac-Méditerranée

Chaque tronçon parcouru permet :

- De gagner le badge correspondant au tronçon réalisé. Ce badge est envoyé en version physique par voie postale au participant et apparaîtra en version numérique dans le [tableau d'honneur du Challenge](#) si le participant souhaite y figurer.
- De monter d'un grade dans le tableau d'honneur du challenge

Une fois les six tronçons parcourus, le participant remporte un trophée souvenir, qui lui sera également envoyé par voie postale.

Article 3. Modalités de participation :

La participation au Challenge se fait par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne, à compléter depuis le site internet, qui permet au Comité d'Itinéraire de la GTMC de récupérer les informations nécessaires à la validation de la participation et l'envoi éventuel des récompenses. Le traitement des données se fait dans le respect du RGPD. (voir article 7)

Afin de justifier de la bonne réalisation du tronçon, il sera demandé au participant de fournir une ou plusieurs preuves de réalisation, transmises à partir du formulaire de participation. Ces preuves peuvent être au choix :

- Les traces gpx des étapes réalisées,

- Des photos du participants prises devant les lieux emblématiques de chaque tronçon,
- Une copie d'un carnet de séjours tamponné chez les hébergeurs,
- Tout autre justificatif permettant d'attester de la réalisation réelle du tronçon en vélo.

Le tableau d'honneur apparait en ligne sur le site internet de la GTMC (<https://www.la-gtmc.com/la-grande-aventure-gtmc>). Il a pour vocation de valoriser les itinérants ayant déjà parcouru un ou plusieurs tronçons en faisant apparaitre les quelques informations suivantes :

- Le nom et le prénom,
- Le grade du participant dans le tableau d'honneur (voir ci-dessous),
- L'/Les année(s) de réalisation du/des tronçons,
- Une visualisation des tronçons parcourus.

Les participants peuvent choisir de ne pas apparaitre dans le tableau d'honneur s'ils le souhaitent, il suffit de le préciser au moyen du formulaire de participation.

Les différents grades du tableau d'honneur sont les suivants :

- Voyageur / Voyageuse : 1 tronçon parcouru
- Baroudeur / Baroudeuse : 2 tronçons parcourus
- Aventurier / Aventurière : 3 tronçons parcourus
- Explorateur / Exploratrice : 4 tronçons parcourus
- Pionnier / Pionnière : 5 tronçons parcourus
- Ambassadeur / Ambassadrice : 6 tronçons parcourus

Article 4. Description des tronçons :

Nom du tronçon	Départ(s)	Arrivée(s)	Km	Exemples de portions réalisables pour valider le tronçon (liste non exhaustive)
Le Morvan	Avallon	Autun	250	Avallon – Etang-sur-Arroux Château-Chinon – Autun Avallon – Autun Château-Chinon – Etang-sur-Arroux
Les Plaines de l'Allier	Etang-sur-Arroux	Clermont-Ferrand	300	Etang-sur-Arroux – Clermont-Ferrand Autun – Chantelle Moulins – Clermont-Ferrand
Les Volcans	Clermont-Ferrand	Saint-Flour	215	Clermont-Ferrand – Saint-Flour Volvic – Neussargues
La Margeride	Saint-Flour	Bagnols-les-Bains	138	Saint-Flour – Bagnols-les-Bains Saint-Flour – Saint-Chély d'Apcher Langeac – Bagnols-les-Bains Saint-Chély d'Apcher – Langogne
Les Cévennes	Bagnols-les-Bains	La Couvertoirade	270	Bagnols-les-Bains – La Couvertoirade Florac – Le Vigan
La Larzac-Méditerranée	Millau	Cap d'Agde	260	Millau – Cap d'Agde La Couvertoirade – Agde Millau – Clermont-L'Hérault

Article 5. Validation d'un tronçon :

Le challenge s'inscrit dans la logique de l'itinérance au long cours, et ne valorise pas une performance sportive mais une expérience personnelle.

Les tronçons peuvent être parcourus avec **n'importe quel type de vélos** (VTT, VTTAE, Gravel, VTC, etc.), à **n'importe quelle période et dans n'importe quel ordre**.

Il n'y a **pas de limite de temps** pour réaliser les tronçons.

Une tolérance sera appliquée lors de la validation des tronçons de manière à s'adapter aux usages réels. Il n'est pas obligatoire de partir du départ et de terminer à l'arrivée du tronçon pour valider le tronçon mais il faudra **avoir réalisé une portion significative du tronçon** pour pouvoir prétendre à une validation de la participation. A titre de repère, le tronçon sera validé à partir du moment où plus de la moitié de celui-ci est parcouru.

Les liaisons et variantes officielles de l'itinéraire font parties des tronçons et peuvent être utilisées.

De même, il est possible de **quitter la trace sur quelques kilomètres** pour rejoindre, par exemple, un hébergement, un restaurant, où même contourner une portion trop difficile (ou éventuellement impraticable temporairement).

Article 6. Responsabilité :

Le participant au challenge est considéré comme étant en **excursion personnelle**. Il est le seul responsable du choix de la date de son départ et de son parcours. Il appartient à chacun d'adapter son parcours à son niveau ainsi qu'aux circonstances particulières qui pourraient empêcher le passage par l'itinéraire proposé. En cas d'accident ou d'incident quelconque survenu ou provoqué par le participant, la responsabilité de l'association IPAMAC ne saurait être engagée en aucun cas.

Article 7. Données personnelles :

Le présent article contient les mentions légales conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour le challenge intitulé « La Grande Aventure GTMC ». Veuillez lire attentivement ces informations avant de participer au jeu.

7.1. Collecte et traitement des données personnelles

L'organisateur du challenge (association IPAMAC) collectera et traitera les données personnelles des participants dans le cadre de ce challenge. Les données personnelles qui peuvent être collectées incluent le nom, le prénom, le surnom éventuel, l'âge, le genre, l'adresse e-mail, l'adresse postale, l'appartenance éventuelle à une association ou à un club, les informations concernant le ou les tronçons réalisés sur la GTMC (itinéraire parcouru, dates de réalisation, traces GPX, photos, copie éventuellement du carnet de séjours).

7.2. Finalité de la collecte des données personnelles

Les données personnelles collectées seront utilisées uniquement aux fins de gestion et d'organisation du challenge, y compris la communication avec les participants, la vérification de leur éligibilité, la remise des prix, et toute autre finalité directement liée au challenge.

7.3. Base légale du traitement des données personnelles

Le traitement des données personnelles est fondé sur l'exécution du contrat de participation au challenge et sur le consentement des participant, indiqué au moyen du formulaire de participation.

7.4. Destinataire des données personnelles

Les données personnelles collectées ne seront pas divulguées à des tiers non autorisés. Pour la bonne réalisation du challenge, l'organisateur pourra partager les données avec le webmaster du site internet pour la mise à jour du tableau d'honneur et éventuellement avec un prestataire tiers pour les services de livraison des badges et trophées.

7.5. Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, conformément aux obligations légales en vigueur.

7.6. Droits des participants

Les participants au challenge ont le droit d'accéder à leurs données personnelles, de les rectifier, de les supprimer et de s'opposer à leur traitement. Ils peuvent exercer ces droits en contactant l'organisateur aux coordonnées fournies ci-dessous (article 7.8).

7.7. Sécurité des données :

L'organisateur met en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données personnelles des participants contre tout accès, divulgation, altération ou destruction non autorisée.

7.8. Contact :

Pour toute question ou demande concernant le challenge ou le traitement des données personnelles, vous pouvez contacter l'organisateur à l'adresse suivante : Association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC)
2 Rue Benay, 42410 Pélussin, France
ou par e-mail à info@la-gtmc.com

7.9. Modifications :

L'organisateur se réserve le droit de modifier ces mentions légales à tout moment. Les participants seront informés de toute modification substantielle par des moyens appropriés.

En participant au challenge "La Grande Aventure GTMC", vous acceptez les conditions énoncées dans ces mentions légales et consentez au traitement de vos données personnelles conformément au RGPD.